



Indexations et augmentations conventionnelles

Janvier 2012

SECRÉTARIAT SOCIAL DU TOURNAISIS

 **Augmentations conventionnelles**
 Indexations

Commissions paritaires	Indexations et augmentations
100.00 Commission paritaire auxiliaire pour ouvriers	Introduction d'un salaire minimum pour les ouvriers âgés de 22 ans et ayant une ancienneté dans l'entreprise de 36 mois. Conversion du RMMMG en salaires minimum (sal. bar.).
105.00 Métaux non ferreux	Prime annuelle récurrente de 181,87 € ou 0,6 % du salaire brut individuel à 100 %, à verser à partir du 1 ^{er} janvier 2012 dans un régime d'assurance au niveau de l'entreprise. Affectation conformément aux accords d'entreprise existants conclus au plus tard le 30.06.2001. Prime annuelle nette récurrente de 314,21 € à verser à partir de janvier dans un régime d'assurance au niveau de l'entreprise. Affectation conformément aux accords d'entreprise existants. Augmentation CCT 0,3 % pour les salaires horaires de base et pour les primes d'équipes et primes de production non exprimées en pourcentage. Pas d'application si au plus tard le 30.09.2011 un accord d'entreprise est conclu relative à l'affectation du budget de 0,3 % de la masse salariale Adaptation des indemnités de sécurité d'existence (intempéries).
106.01 Fabriques de ciment	Augmentation de 0,5 % du salaire horaire moyen de référence pour le calcul des primes d'équipes. Augmentation CCT 0,06 € (nouveaux salaires de base)
106.02 Industrie du béton	Augmentation CCT 0,3 % (sal. bar. et effect.). Pas applicable aux salaires réels en cas de transposition en un autre avantage via une CCT d'entreprise conclue avant le 01.12.2011 dans les entreprises où les barèmes réels sont d'au moins 0,3 % supérieurs à ceux du secteur. Augmentation primes d'équipes.
109.00 Industrie de l'habillement et de la confection	Adaptation de l'indemnité de sécurité d'existence (chômage temporaire).
110.00 Entretien du textile	+ 3,17 % Augmentation de la cotisation patronale des chèques-repas de 0,50 €. Les entreprises qui ne peuvent pas (ou complètement) octroyer l'augmentation sous la forme des chèques-repas: conversion du solde dans un avantage équivalent au niveau de l'entreprise.



Indexations et augmentations conventionnelles

Janvier 2012

SECRÉTARIAT SOCIAL DU TOURNAISIS

111.01 -> 111.03 Transformation des métaux Montage de ponts et charpentes métalliques	Abrogation des barèmes des jeunes
115.00 Industrie verrière	+ 2,00 % Augmentation 0,3 % de l'indemnité minimale de sécurité d'existence. Augmentation de 0,3 % des primes d'équipes. Augmentation CCT 0,3 %. Pas d'application si une CCT au niveau de l'entreprise est conclue avant le 30.11.2011.
115.03 Miroiterie/vitraux d'art	+ 2,00 % Augmentation CCT 0,15 % (sal. bar. et effect.). L'augmentation CCT doit être appliquée avant l'indexation. Augmentation primes d'équipes de 0,15 %. Augmentation 0,30 % des indemnités de sécurité d'existence (chômage temporaire).
115.09 Secteur professionnel auxiliaire du verre	+ 2,00 % Augmentation de 0,3 % des primes d'équipes (sal. effect.). Augmentation CCT 0,3 % (sal. effect.). Pas d'application si une CCT au niveau de l'entreprise est conclue avant le 30.11.2011.
116.00 Industrie chimique	<i>Nationaux:</i> adaptation primes d'équipes. Augmentation CCT 0,3 % (régime 40 h/semaine) pour les ouvriers (en service le 31.12.2011) pour les entreprises non liées par une CCT concernant le pouvoir d'achat. Cette augmentation ne s'applique pas ou est partiellement applicable si d'éventuelles autres augmentations du salaire horaire ont été accordées dans le courant des années 2011-2012 (sal. effect.). Augmentation salaire horaire minimum de départ et salaire horaire minimum à partir de 12 mois d'ancienneté avec 0,3 % (régime 40h/semaine) (sal. bar.). Industrie transformatrice de matières plastiques de Flandre Occidentale: augmentation CCT 0,3 % (régime 40h/semaine) (sal. bar. et effect.). Augmentation du salaire de référence des primes d'équipes de 0,3 %. <i>Industrie vernis et peinture:</i> augmentation CCT 0,05 EUR (sal. bar. et effect.). Cette augmentation peut être convertie en une assurance groupe ou une autre formule, à déterminer dans une CCT au niveau de l'entreprise après concertation avec la délégation syndicale. Augmentation primes d'équipes de 0,3 %. Adaptation de l'indemnité de sécurité d'existence.

Quai Andreï Sakharov, 8 à 7500 Tournai

Tél : 069/221717 – Fax : 069/211458

www.ssdt.be



Indexations et augmentations conventionnelles

Janvier 2012

SECRETARIAT SOCIAL DU TOURNAISIS

118.00 -> 118.22 Industrie alimentaire (sauf pour la 118.03)	+ 3,17 % augmentation montants minimums des primes d'équipes (pas d'application aux primes en pourcentages). Augmentation indemnité de vêtement de travail. augmentation de l'indemnité de sécurité d'existence (chômage temporaire).
118.03 Boulangerie industrielle et artisanale, pâtisserie artisanale, salons de consommation annexés à une pâtisserie artisanale	+ 3,17 % Prime de week-end : + 3,17 % Augmentation CCT 0,3 % (sal. bar. et effect.). Pas d'application sur les salaires effectifs si une CCT d'entreprise conclue au plus tard le 31.10.2011 prévoit une autre concrétisation du pouvoir d'achat. L'augmentation CCT doit être appliquée après l'indexation. Adaptation distinction grandes et petites boulangeries.
119.00 -> 119.04 Commerce alimentaire	+ 3,17 % Augmentation CCT 0,3 % (sal. bar. et effect.). Pas d'application sur les salaires effectifs si un avantage équivalent est accordé par accord d'entreprise conclu avant le 31.10.2011. L'augmentation CCT doit être appliquée avant l'indexation. Adaptation barèmes de jeunes. Pas pour les étudiants, les apprentis et les stagiaires. Introduction barèmes pour les étudiants, les apprentis et les stagiaires. Uniquement dans les entreprises de 50 travailleurs ou plus: prime annuelle de 74,43 € si occupé pendant toute l'année 2011. A calculer au prorata selon les modalités de la prime de fin d'année. Temps partiel au prorata. Paiement avec le salaire mensuel du mois de janvier 2012. Pas d'application si transposée en un avantage équivalent. Uniquement dans les entreprises de 50 travailleurs ou plus: prime annuelle de 156,77 € si occupé pendant toute l'année 2011. A calculer au prorata selon les modalités de la prime de fin d'année. Temps partiel au prorata. Paiement avec le salaire mensuel du mois de janvier 2012. Pas d'application si transposée en un avantage équivalent.
120.00 Industrie textile et bonneterie	+ 2,00 % Adaptation de l'indemnité de sécurité d'existence.



Indexations et augmentations conventionnelles

Janvier 2012

SECRÉTARIAT SOCIAL DU TOURNAISIS

121.00 Nettoyage	+ 1,17 % Augmentation de l'indemnité RGPT. Pour les ouvriers du nettoyage industriel (catégories 8): augmentation de l'indemnité journalière. Adaptation de l'indemnité de sécurité d'existence. Ouvriers qui exécutent leurs travaux au sein du siège de l'entreprise et ouvriers des catégories 8: octroi d'éco-chèques de 0,80 € par jours prestés. Pas d'application si un accord d'entreprise conclue avant le 1.1.2012 prévoit d'autres moyens nets officiels.
124.00 Construction	+ 0,46016 % Augmentation CCT 0,3 %. L'augmentation CCT doit être appliquée après l'indexation
125.01 Exploitations forestières	+ 0,46 %
125.02 Scieries et industries connexes	+ 0,46 % A calculer sur le salaire barémique précédent du qualifié ou du surqualifié. Les autres salaires barémiques et les salaires effectifs augmentent du même montant.
125.03 Commerce du bois	+ 0,46 %
127.00 Commerce du combustible	Augmentation CCT 0,05 € (sal. bar. et effect.). Augmentation indemnité RGPT. Adaptation de l'indemnité de sécurité (chômage économique).
128.00 Industrie des cuirs et peaux et des produits de remplacement	+ 0,47 %
129.00 Production des pâtes, papiers et cartons	+ 1,13 % Augmentation indemnité de sécurité d'existence.
130.00 Imprimerie, arts graphiques et journaux	+ 2,00 % à partir du lundi 9 janvier 2012 Imprimeries (excepté les journaux): augmentation de la cotisation patronale chèques-repas de 0,41 €. Dans les entreprises qui atteignent déjà le montant maximum, conversion à un avantage équivalent. Journaux: augmentation de la cotisation patronale chèques-repas de 0,70 €. Pas d'application si un avantage équivalent (154 € net par an) au niveau de l'entreprise.
132.00 Entreprises de travaux techniques agricoles et horticoles	Augmentation CCT 0,3 % (sal. bar.). Adaptation des suppléments d'ancienneté.

Quai Andreï Sakharov, 8 à 7500 Tournai

Tél : 069/221717 – Fax : 069/211458

www.ssd.be



Indexations et augmentations conventionnelles

Janvier 2012

SECRÉTARIAT SOCIAL DU TOURNAISIS

140.01 Autobus et autocars	Société Régionale Wallonne de Transport (SRWT): augmentation indemnité RGPT supplémentaire. Personnel roulant: octroi d'une prime d'ancienneté de resp. 200 €/375 €, si resp. 25 ans/35 ans d'ancienneté de service dans le secteur. Ajout de salaires barémiques pour 17 ans d'ancienneté. Entreprises des services spéciaux d'autobus — personnel roulant: augmentation CCT 0,3 % (sal. bar. et effect.). Autocars: augmentation CCT 0,3 % (sal. bar. et effect.). Pas pour le personnel de garage. L'indemnité RGPT reste inchangée.
140.02 Taxis	Personnel roulant - chauffeurs de taxi: augmentation prime d'ancienneté (période de référence 2011). Personnel roulant - location de voitures avec chauffeurs (pas services de taxi): augmentation CCT 0,3 % (sal. bar. et effect.).
140.03 Transport routier et la logistique pour compte de tiers (pas pour le personnel de garage !)	+ 3,19 % Personnel roulant : Prime de nuit : + 3,19% Indemnité RGPT : + 3,19 % Indemnités de séjour : + 3,19 % Supplément d'ancienneté : + 3,19 % Personnel non-roulant : Supplément d'ancienneté : + 3,19 % Personnel roulant : Augmentation des primes d'ancienneté. Introduction complément d'ancienneté après 1 an d'ancienneté dans l'entreprise. Personnel non-roulant : Augmentation des primes d'ancienneté. Introduction complément d'ancienneté après 1 an d'ancienneté dans l'entreprise.
140.05 Entreprises de déménagement	Adaptation de la prime d'ancienneté (année de service 2011).
140.08 Assistance dans les aéroports	+ 3,17 %
142.01 Récupération des métaux	+ 3,18 % Augmentation CCT 0,3 % (en régime 38 heures/semaine) (sal. bar. (tension 100) et sal. effect.). L'augmentation CCT doit être appliquée avant l'indexation.

Quai Andreï Sakharov, 8 à 7500 Tournai

Tél : 069/221717 – Fax : 069/211458

www.ssd.be



Indexations et augmentations conventionnelles

Janvier 2012

SECRÉTARIAT SOCIAL DU TOURNAISIS

142.02 Récupération des chiffons	+ 2,00 % Augmentation de l'intervention patronale dans les chèques-repas. Dans les entreprises qui atteignent déjà le montant maximum, conversion en un avantage net équivalent.
142.03 Récupération du papier	Augmentation de l'intervention patronale dans les chèques-repas. Dans les entreprises qui atteignent déjà le montant maximum, conversion en un avantage équivalent.
142.04 Récupération de produits divers	+ 3,18 %
144.00 Agriculture	+ 3,16 % Augmentation CCT 0,3 % (sal. bar. et effect.). d'application pour les salaires effectifs si convertie, par CCT d'entreprise avant le 15.10.2011, en un avantage équivalent. Seulement pour les travailleurs saisonniers : augmentation CCT 0,10 € par heure (sal. bar. et effect.). Cette augmentation CCT doit être appliquée avant l'augmentation de 0,3 % et avant l'indexation.
145.00 -> 145.07 Entreprises horticoles	+ 3,16 % Augmentation CCT 0,3 % (sal. bar. et effect.). Pas d'application pour les salaires effectifs si convertie, par CCT d'entreprise avant le 15.10.2011, en un avantage équivalent. Seulement pour les travailleurs saisonniers: augmentation CCT 0,10 € par heure (sal. bar. et effect.). Cette augmentation CCT doit être appliquée avant l'augmentation de 0,3 % et avant l'indexation.
148.05 Tanneries de peaux	+ 0,0372 €
149.01 Electriciens: installation et distribution	+ 3,18 % (sal. bar. (tension 100) et sal. effect.). Augmentation CCT 0,3 % (sal. bar. et effect.). Pas d'application pour les salaires effectifs si une CCT d'entreprise est conclue avant le 31.12.2011. L'augmentation doit être appliquée avant l'indexation.
149.02 Carrosserie	Augmentation CCT 0,3 % (sal. bar. (tension 100) et sal. effect.).
152.00 Institutions subsidiées de l'enseignement libre	Augmentation CCT 0,30 %
201.00 Commerce de détail indépendant	Augmentation CCT 7,18 € (sal. bar. et effect.). Augmentation CCT 7,18 € pour le RMMM.G.

Quai Andreï Sakharov, 8 à 7500 Tournai

Tél : 069/221717 – Fax : 069/211458

www.ssd.be



Indexations et augmentations conventionnelles

Janvier 2012

SECRÉTARIAT SOCIAL DU TOURNAISIS

202.00 Commerce de détail alimentaire	+ 1,00 % Augmentation CCT 7,18 € sur les salaires mensuels (sal. bar. et effect.). L'augmentation CCT est aussi pour le RMMG. Travailleurs à temps partiel au prorata. L'augmentation CCT doit être appliquée après l'indexation
207.00 Industrie chimique	Uniquement pour les employés exerçant une fonction mentionnée dans la classification des fonctions : augmentation CCT 0,3 % sur les salaires effectifs des employés barémisés (en service le 31.12.2011), dans les entreprises qui ne sont pas liées par une CCT. D'autres augmentations salariales ou autres avantages déjà octroyés en 2011-2012 seront déduits. (sal. effect.). Uniquement pour les employés exerçant une fonction mentionnée dans la classification des fonctions: augmentation CCT 0,3 % (sal. bar.).
209.00 Fabrications métalliques	Augmentation plafond frais de transport de 0,3 %
214.00 Industrie textile et bonneterie	+ 2,00 % Introduction de l'indemnité de sécurité d'existence (chômage temporaire pour employés).
215.00 Industrie de l'habillement et de la confection	Augmentation plafond frais de transport
216.00 Employés occupés chez les notaires	+ 0,74 % Augmentation CCT 0,3 % (sal. bar. et effect.). Pas d'application aux étudiants et aux employés occupés avec l'aide des pouvoirs publics (un programme spécifique de formation, d'insertion ou de reconversion professionnelle).
218.00 Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés	+ 3,17 % Augmentation CCT 0,3 % (sal. bar. et effect.). Pas d'application sur les salaires effectifs si l'enveloppe dans les entreprises ayant une délégation syndicale employés est remplie d'une manière équivalente par un accord d'entreprise qui est conclu à ce sujet avant le 31.10.2011. Pas d'application pour le RMMM. L'augmentation doit être appliquée après l'indexation.
220.00 Industrie alimentaire	+ 3,17 % Octroi d'éco-chèques pour un montant de 250 EUR pour tous les employés à temps plein. Période de référence du 01.01.2011 jusqu'au 31.12.2011. Paiement avec la première paie qui suit le 31.12.2011. Au niveau de l'entreprise peut être prévu au plus tard le 31.01.2011 un autre avantage au moins équivalent.

Quai Andreï Sakharov, 8 à 7500 Tournai

Tél : 069/221717 – Fax : 069/211458

www.ssd.be



Indexations et augmentations conventionnelles

Janvier 2012

SECRÉTARIAT SOCIAL DU TOURNAISIS

302.00 Horeca	+ 3,168 % Prime de nuit : + 3,168 % Indemnité de vêtement : + 3,168 % Cinquième phase de l'introduction des nouveaux salaires barémiques (sal. bar.). Catégorie IV, V et VI: augmentation de 16 % de la différence entre le barème actuel et le barème final. Catégorie VII, VIII en IX: augmentation de 12,5 % de la différence entre le barème catering et le nouveau barème. Les augmentations doivent être appliquées avant l'indexation. Augmentation CCT 0,3 % (sal. bar. et effect.). Pour les entreprises qui appliquent des salaires effectifs supérieurs aux salaires barémiques de plus de 0,30 %: pas d'application aux salaires effectifs si au niveau de l'entreprise avant le 31.10.2011 un avantage équivalent est prévu. L'augmentation CCT doit être appliquée après l'indexation. Adaptation de l'indemnité de sécurité d'existence
307.00 Entreprises de courtage et agences d'assurances	Augmentation CCT 15 € (sal. bar.).
308.00 Sociétés de prêts hypothécaires, d'épargne et de capitalisation	+ 0,39 % Augmentation CCT de 15 € pour les travailleurs rémunérés au salaire barémique et pour les travailleurs dont le salaire dépasse de moins de 14 € le salaire barémique (sal. bar.).
310.00 Banques	+ 0,39 %
313.00 Pharmacies et offices de tarification	Augmentation CCT 0,3 % (sal. bar.).
314.00 Coiffure et soins de beauté	+ 2,00 % Augmentation CCT 0,3 % (sal. bar. et effect.).
317.00 Services de gardiennage et/ou de surveillance	Ouvriers et employés opérationnels: augmentation indemnité RGPT. Ouvriers: adaptation prime d'ancienneté. Employés administratifs: augmentation de la cotisation patronale dans les chèques-repas
322.01 Entreprises agréées fournissant des travaux ou services de proximité	Augmentation CCT 0,2 % (sal. bar. et effect.). Augmentation de l'indemnité vestimentaire. Augmentation de l'indemnisation du temps de déplacement. Adaptation de l'indemnité de sécurité d'existence

Quai Andreï Sakharov, 8 à 7500 Tournai

Tél : 069/221717 – Fax : 069/211458

www.ssd.be

